

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 23 (1938)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses (10 ex. par centaines de sociétaires) Fr. 1.50 ;
abonnements collectifs en sus Fr. 1.30. Abonnements privés Fr. 2.50.

Impression et Expédition :
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) :
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (Système Raiffeisen)

35^{me} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lundi 16 mai 1938, à 9 h. 30 du matin,
à la Salle des Conférences à Neuchâtel

ORDRE DU JOUR :

1. Discours d'ouverture du Président de l'Union
2. Election du Bureau de l'Assemblée
3. Présentation des comptes et bilan de 1937, et rapports :
a) sur l'activité de la Caisse centrale
b) sur l'activité de l'Union et de l'Office de revision
4. Rapport du Conseil de Surveillance
5. Résolution concernant l'approbation des comptes et bilan et la répartition du bénéfice
6. Acte commémoratif à l'occasion du cinquantenaire de la mort de F. G. Raiffeisen
7. Discussion générale

St-Gall, le 14 avril 1938.

Le Comité de direction.

Les Caisses qui enverront des délégués sont invitées à adresser à l'Union le bulletin d'inscription (remis au président) pour le **lundi 9 mai au plus tard**. Des cartes de participation seront ensuite adressées aux Caisses sur la base de cette inscription. (Voir en dernière page tous renseignements sur la carte de participation)

Programme général du 35^{me} congrès annuel des Caisses Raiffeisen suisses des 15 et 16 mai 1938, à Neuchâtel

Dimanche 15 mai :

- 15.00 h. Séance des Conseils de l'Union à l'Hôtel Terminus
19.00 h. Souper en commun et Soirée récréative au Casino de la Rotonde

Lundi 16 mai :

- 9.15 h. Assemblée générale de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, à la Salle des Conférences
12.15 h. env. Dîner dans les hôtels désignés
14.15 h. Si le temps est propice : Course en bateau de deux heures par la Thielle jusqu'à Bienne.

Bienvenue à Neuchâtel

C'est à la petite ville de Neuchâtel qu'échoit cette année l'honneur d'accueillir les Raiffeisenistes suisses à l'occasion de leur 35^{me} Congrès. Ce choix a été dicté sans doute par l'esprit de solidarité qui anime le mouvement raiffeiseniste suisse.

Notre canton jurassien romand est l'un des derniers venus à la noble idée de Raiffeisen. L'année 1937 a vu s'épanouir chez nous une floraison de jeunes caisses qui a permis la création d'une fédération et a donné à notre mouvement un essor nouveau.

Aussi le geste de la grande famille Raiffeisen, qui s'en vient rendre visite au benjamin, est-il particulièrement doux au cœur des amis et membres neuchâtelois des Caisses Raiffeisen. C'est également pour notre jeune fédération qui en est à ses premiers pas un sérieux encouragement. Ce congrès ne manquera pas de développer parmi le public un intérêt accru pour la cause que nous servons.

Le riant rivage du lac entouré de vignobles célèbres et notre cité au charme discret mais certain, offrent un décor paisible que chacun appréciera durant son court séjour chez nous. Les Neuchâtelois sont fiers et heureux de recevoir des Confédérés de toute la Suisse. Par une belle journée de mai la course en bateau de Neuchâtel à Bienne, avec le passage de la Thielle qui en fait un trajet unique en Suisse, laissera à chacun le meilleur des souvenirs.

Tous les raiffeisenistes neuchâtelois se réjouissent des journées des 15 et 16 mai qui permettront de prendre contact avec les raiffeisenistes de tous les cantons et plus particulièrement avec les Conseils directeurs de l'Union dont la belle activité nous est un exemple encourageant.

Bienvenue à tous ! Neuchâtel vous attend avec joie.

Au nom de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen :

P. Urfer, président.

Avant l'Assemblée générale de 1938

Pour la quatrième fois, le Congrès Raiffeiseniste aura lieu en Suisse romande.

Et c'est à Neuchâtel qu'est dévolu cette année l'honneur de recevoir les Raiffeisenistes qui viendront certaine-

même dans le domaine de l'épargne et du crédit rural. Incarnant l'idée de l'effort personnel et de la solidarité sur la base chrétienne, le Raiffeisenisme correspondait à une aspiration naturelle de la campagne et des montagnes neuchâteloises.

Durant de longues années toutefois



Neuchâtel et les Alpes

ment très nombreux de toutes les régions du pays.

Quels sont les motifs qui ont amené le Comité Directeur de l'Union à choisir la Suisse romande et Neuchâtel comme lieu de Congrès ?

C'est tout d'abord parce que les statuts veulent que l'assemblée annuelle ait lieu alternativement et pour autant que possible dans les différentes régions du pays.

C'est aussi pour donner l'occasion aux Raiffeisenistes d'outre-Sarine de se mettre de nouveau une fois en contact direct avec la Suisse française où les idées de Raiffeisen sont tout particulièrement répandues. La Suisse romande ne possède-t-elle pas en effet le tiers des Caisses affiliées ?

Mais Neuchâtel a été surtout choisie comme lieu de Congrès pour permettre aux délégués de fraterniser avec la petite cohorte de vaillants Raiffeisenistes neuchâtelois, pour leur témoigner leur sympathie particulière et les encourager à poursuivre avec toujours plus d'enthousiasme et d'ardeur la belle tâche qu'ils ont entreprise.

D'une vitalité extraordinaire, alliant un sens pratique très avisé à des élans généreux, la population neuchâteloise lutte vaillamment pour son existence, en recourant volontiers à l'association là où les efforts individuels ne suffisent plus et comptant toujours davantage sur elle-même que sur l'aide de l'Etat. Toujours ouverte aux innovations utiles elle devait tôt au tard s'intéresser à ces institutions d'aide à soi-

Neuchâtel resta à l'écart du mouvement et fut l'un des rares cantons qui ne possédaient pas de Caisses Raiffeisen. Il est intéressant cependant de rappeler qu'un grand neuchâtelois, M. Numa Droz, ancien Président de la Confédération, préconisait déjà, vers 1883, la fondation de Caisses Raiffeisen comme le meilleur moyen de résoudre la question du crédit agricole. Enfin, une première Caisse se constitua



Neuchâtel — L'Hôtel des Postes

en 1930. Mais c'est dès 1935 seulement sur l'initiative de M. Urfer, un jeune vétérinaire désireux d'adoucir le sort des agriculteurs avec lesquels sa profession le mettait en contact étroit, que l'idée Raiffeisen commença à se répandre dans le canton et que de nombreuses caisses se fondèrent tout d'abord dans le Val de Ruz puis dans le Jura neuchâtelois. Aujourd'hui, Neuchâtel possède déjà 12 Caisses Raiffeisen qui viennent de se grouper également en une Fédération cantonale.

A l'ordre du jour de la prochaine assemblée figure comme d'ordinaire l'allocution inaugurale du Président de l'Union, la présentation des divers rapports et l'adoption des comptes et du bilan. Ces rapports exposant la situation actuelle et le développement que continuent à enregistrer les organisations raiffeisenistes suisses offriront naturellement un intérêt tout particulier. Une manifestation aura ensuite lieu pour commémorer le 50^{me} anniversaire de la mort de Raiffeisen. Les raiffeisenistes suisses auront ainsi une pensée de pieuse reconnaissance envers le fondateur de ce magnifique mouvement d'entraide qui embrasse aujourd'hui le monde entier. Selon la bonne tradition, il a été prévu aussi quelques instants de délasserment pour permettre aux délégués de fraterniser entre eux. Une soirée récréative a été prévue le dimanche, avec productions artistiques et musicales de diverses sociétés de la ville qui ont très aimablement offert leur concours. Et le Congrès se terminera, si le temps est propice, par une course en bateau par la Thielle jusqu'à Bienne.

Que les raiffeisenistes de la Suisse entière et tout particulièrement de la Suisse romande accourent donc nombreux à Neuchâtel réputée déjà par ses écoles, ses vins, son horlogerie, et qui le sera bientôt aussi, nous n'en doutons pas, par le nombre et la prospérité de ses Caisses Raiffeisen !

—O—

Neuchâtel, ville singulière et charmante

Les villes sont comme les femmes dont parle le poète et qui sont :

...plus belles suivant
que brille le soleil ou que souffle le vent.

Il n'est pas d'époque autant que celle-ci où Neuchâtel soit parée d'autant de séductions. Cette ville aimable, vivante, nerveuse prend sous le soleil de mai une beauté que le voyageur le plus blasé découvre avec ravissement.

C'est une chose connue de beaucoup de gens, — et fort loin. Et l'on n'a pas oublié ce jugement de Sacha Guitry qui, sollicité de venir faire une conférence à Neuchâtel, et navré de devoir refuser, répondit par ce billet bref et brillant : « Ah ! Neuchâtel ! S'il y a une ville où je voudrais aller... si j'en avais le temps, c'est bien celle-là ! »

* * *

A quoi tient le charme tout à la fois fier et doux de cette cité ? Est-ce à ses quais ensoleillés, si propices à la rêverie ? Ou à ce lac qu'on dit être seul à pouvoir prendre, certains jours, des teintes aussi exquises ? Ou peut-être à cette ombre parfumée que la montagne et la forêt proches mettent sur la ville ? Ou enfin à l'abondance de vieux et beaux monuments que l'on découvre en parcourant les rues ? On ne sait. Mais il est certain que tous ceux qui ont vu Neuchâtel en mai, se sentent pressés de la revoir et y viennent fréquemment.

C'est qu'aussi bien peu d'endroits vous donnent, autant que celui-ci, l'occasion de faire des découvertes délicieuses. Dès que l'on est descendu du train, le hall de la nouvelle gare vous offre l'étonnante fresque du peintre Dessoulavy dont l'apparition, voici quelques mois, suscita des commentaires passionnés dans le monde artistique et amena, à Neuchâtel, des cohortes de peintres et de critiques venus voir cette œuvre qui faisait tant parler d'elle.

La place de la gare elle-même offre au voyageur le plus beau point de vue qui se puisse imaginer : presque sous vos pieds, la ville se mire coquettement dans le lac en face du magnifique panorama des Alpes, qui s'étend du Mont-Blanc et des Alpes de Savoie au Pilate.

On a dit souvent que Neuchâtel était une cité jeune dans un décor d'un autre âge. Et c'est vrai. Les belles maisons abondent, les rues sont larges, animées. On y trouve des dancings, des cinémas, des places de sport, de grands restaurants, tout enfin ce qui est nécessaire — ou ce qu'on croit nécessaire — à la vie moderne. Mais des gens de goût ont su sauvegarder tout ce qui est demeuré de jadis : ces vieilles pierres sur lesquelles le passé a mis son sceau émouvant, ces belles demeures aux façades aristocratiques, ces monuments dont certains rappellent d'une façon si poignante, si précise, toute l'histoire neuchâteloise riche, étoffée, dense, — mouvementée. Et puis, les Neuchâtelois aiment les arbres... ; il y en a partout, même en pleine ville. Et cela donne un

cachet, une physionomie d'une rareté et d'une délicatesse inégalables.

* * *

S'il fallait dresser une liste des choses et des endroits qui doivent être vus, à Neuchâtel, ce journal entier n'y suffirait point.

Depuis le Château, magnifique témoin du Moyen-âge, qui, avec ses nombreu-

moins sont intimement mêlées à l'histoire de la cité et méritent une visite. Enfin, les Musées — que ce soit celui des Beaux-Arts, celui d'Histoire, celui d'Histoire naturelle, celui d'Ethnographie — sont considérés comme étant parmi les plus intéressants de Suisse et il est indispensable de leur rendre visite.

Pour ceux qui sont plus sensibles aux



Sur le lac de Neuchâtel

ses tours, sa silhouette hardie, évoque le temps où les comtes et princes de Neuchâtel l'habitaient, jusqu'à l'imposante et sereine Collégiale qui fut fondée au XII^e siècle par Ulrich II et Berthe de Granges et dans la nef de laquelle se trouve un pilier sur lequel une inscription rappelle la journée du 23 octobre 1530 qui décida du sort de la réforme à Neuchâtel, — quel attachant voyage dans l'histoire cette ville nous donne l'occasion d'entreprendre.

Dans l'histoire tout court et dans l'histoire de l'art, devrait-on ajouter. Car si la Tour de Diesse et Tour des Prisons, par exemple, qui se trouvent dans le voisinage du Château, sont de très beaux exemples d'architecture burgonde, on peut admirer plus loin, un des joyaux de l'architecture Renaissance : cette étonnante « maison des Halles », qui date du XVI^e siècle, à laquelle une restauration intelligente vient de rendre son aspect primitif, et que, chaque année, des foules d'historiens et d'amis des belles choses viennent contempler. Citons aussi l'Hôtel DuPeyrou, habitation seigneuriale au centre d'un parc splendide, et qui évoque toutes les races du XVIII^e siècle, l'Hôtel de Ville dont la salle boisée, siège du Conseil général et du Tribunal de police est justement célèbre. Nous n'aurons garde d'oublier, dans cette énumération hâtive, les fontaines de Neuchâtel dont quatre d'entre elles au

réalités d'aujourd'hui, signalons enfin que Neuchâtel possède un observatoire réputé dans le monde savant et d'où chaque jour, l'heure exacte est transmise à la Suisse entière par radio.

* * *

Mais, pour être congressiste, on n'en demeure pas moins un voyageur, c'est-à-dire un être tout animé de curiosités diverses, et désireux de remporter du lieu où il se trouve momentanément des impressions précieuses et durables.

Vouloir connaître une ville, ce n'est pas seulement s'attacher à son visage et à son passé, c'est aussi vouloir pénétrer le caractère de ses habitants, mettre une âme sur chacune de ces figures rencontrées au hasard de la rue.

Si nous parlions un peu des Neuchâtelois, maintenant...

On les a dit, souvent, fiers ? Ce n'est pas vrai. Il n'est pas de peuple plus affable et plus bienveillant. Il n'en est pas, non plus, dont l'esprit soit plus brillant. Seulement, le Neuchâtelois étudie son interlocuteur avant de se livrer.

Et ma foi, quand on voit comme vont les choses et comme sont les gens, il faut avouer qu'il a bien raison.

* * *

Neuchâtel a longtemps passé pour être l'endroit où l'on parlait le français le plus pur, le plus châtié... ; et les Français eux-mêmes, se sont souvent émerveillés de cette langue chaude, vivante,

nerveuse et élégante avec laquelle on répondait à leurs questions.

Ce n'est donc pas seulement une ville — comme la légende en est trop généralement répandue — où l'on boit du bon vin.

Oh ! certes, on y boit du bon vin, c'est incontestable. Un vin qui vous met une étrange chaleur dans le corps. Et même, on y mange fort bien. Il est certains « coins » où l'on vous sert des truites, des bondelles, ou des petits coqs au vin, ou même ce délicieux gâteau au beurre qui est une spécialité du lieu, dont, ma foi, on deviendrait vite les habitués.

Mais cette fière et séduisante cité a d'autres titres à l'amitié de ceux qui la viennent visiter, et qui seront — cela s'adresse à vous, chers congressistes — les très bienvenus.

Francis Gaudard.

Nous n'avons parlé ici que de Neuchâtel ville. Il serait injuste d'oublier ses environs : Colombier et son magnifique château, transformé en caserne, Valangin, Saint-Blaise, ce coquet village de pêcheurs et de vigneron et toute cette campagne qui s'étend entre le lac de Neuchâtel et le lac de Bienne et dont le charme est prenant pour peu qu'on sache le découvrir (il suffit pour cela de le traverser en train ou en bateau) et le goûter.

Dates et lieux des derniers congrès annuels

L'art. 70 des statuts de l'Union prévoit que le lieu de la réunion de l'assemblée générale est fixé par le Comité de direction en tenant compte, dans la mesure du possible, des diverses régions.

Dans les premières années du mouvement, alors que le nombre des Cais- ses était encore restreint, l'assemblée générale était convoquée toujours dans un grand centre de communication, afin de permettre un accès rapide et facile aux délégués. Ainsi de 1902 à 1921, l'assemblée générale a eu lieu 9 fois à Zurich, 7 fois à Olten, 2 fois à Berne, 2 fois à Baden et 1 fois à Lucerne, (assemblée constitutive). En 1922, on vint pour la première fois en Suisse romande, à Fribourg.

Dans les premières années du mouvement, lorsque le nombre des Cais- ses était encore petit, ces assemblées étaient très modestes. Mais depuis 1911 déjà les débats eurent lieu dans les 2 langues et le nombre des participants augmenta successivement. Dès 1922, le cadre de l'assemblée générale s'élargit

par l'organisation de manifestations connexes. De simple séance administrative, la réunion annuelle des délégués se transforma ainsi petit à petit en un véritable congrès, en une manifestation annuelle imposante du mouvement Raiffeisen suisse dont l'éclat rejaillit même en dehors du cadre de l'Union.

Le Comité de Direction de l'Union s'est efforcé aussi dès ce moment de mieux tenir compte des diverses régions du pays lors de l'organisation du congrès annuel. Mais la chose n'est pas aussi aisée qu'on pourrait le supposer. Dans nombre de cantons, les principales villes et même la capitale n'offrent pas les locaux et les logements en suffisance pour l'organisation d'une semblable réunion, à laquelle assistent plus de 700 personnes venant de tous les coins de la Suisse.

Néanmoins, l'Union a donné jusqu'ici largement l'occasion aux différents cantons de recevoir successivement sur leur territoire les Raiffeisenistes de la Suisse entière. En se réunissant tantôt ici et tantôt là, pour liquider les affaires administratives et pour fraterniser, les Raiffeisenistes des différentes régions du pays apprennent à se connaître et à s'estimer. Ceci contribue beaucoup à donner au mouvement raiffeiseniste cette belle et étroite cohésion sur le terrain national qui est l'une de ses grandes forces. Aussi les péripéties des divers congrès annuels restent-elles toujours longtemps gravées dans la mémoire des délégués et des Raiffeisenistes. « Vous rappelez-vous de Zermatt en 29 » entend-on dire fréquemment, ou encore : « C'était à St-Gall en 28, lors du jubilé » !

Le petit tableau suivant donne le lieu, la date et l'importance des assemblées de l'Union qui ont eu lieu depuis 1922 :

Lieu et date du Congrès	Nombre de participants
Fribourg 15 mai 1922	253
Bâle, 23 avril 1923,	244
St-Gall, 22 avril 1924,	400
Lucerne, 28 avril 1925,	316
Lausanne, 19 avril 1926,	375
Einsiedeln, 16 mai 1927,	433
St-Gall (jubilé), 9-10 juillet 1928	546
Zermatt, 1 juillet 1929,	629
Aarau, 12 mai 1930,	503
Interlaken, 29 juin 1931,	623
Soleure, 9 mai 1932,	570
Fribourg, 15 mai 1933,	718
Arbon, 14 mai 1934,	685
Bâle, 8 avril 1935,	932
Coire, 11 mai 1936,	556
Lucerne, 24 mai 1937,	783

Les 15-16 mai prochains, les délé-

gués se réuniront ainsi pour la 4^{me} fois en Suisse romande. Neuchâtel attirera sans doute aussi un nombre important de délégués de la Suisse entière et inscrira aussi son nom en lettres d'or dans les annales raiffeisenistes suisses !

La dévaluation et la justice *

(Suite et fin.)

* Voir No d'avril.

Une fois exposées les objections de la morale contre la dévaluation, il nous reste la tâche la plus délicate de peser leur valeur, de les confronter avec les expériences réelles pour voir si les circonstances exceptionnelles et très graves, les exigences d'un plus grand bien ne rendraient pas légitime parfois une dévaluation.

Reprenons chacun des griefs allégués : La dévaluation est injuste parce qu'elle viole les contrats ! Loin de nous la pensée de saper ces solides fondements du droit. Mais, tout en demeurant sacrés, les contrats ne sont pas des idoles. Dieu seul a des droits absolus, intangibles, immuables. Les droits des hommes sont toujours limités, relatifs, sujets à révision. Quel droit plus absolu que le droit à la vie ? Et pourtant, les intérêts supérieurs, le salut de la patrie peuvent en réclamer le sacrifice. A plus forte raison, les droits de propriété garantis par les contrats devront-ils céder à de pareilles exigences. Si toute la vie économique d'un pays doit être bouleversée à la prochaine échéance, les industries, les banques, l'Etat lui-même se voyant dans l'impossibilité absolue de faire face à leurs engagements contractuels, l'Etat ne pourra-t-il pas se croire permis, bien plus, regarder comme un devoir d'éviter une ruine totale en réduisant toutes les créances par une dévaluation appropriée ?

Comme le bien commun exige en temps de guerre, le sacrifice de la vie, il exige alors le sacrifice d'une partie des biens et des créances quand les circonstances l'imposent pour éviter un plus grand malheur. Voilà le principe.

Ceci ne diminue en rien la valeur des objections qui étaient faites au nom de la justice contractuelle, mais permet toutefois de limiter plus exactement leur portée. Dans des circonstances exceptionnelles, pour éviter des catastrophes, l'Etat, qui a la charge du bien commun dans l'ordre temporel, pourra exiger des citoyens le sacrifice d'une partie de leurs biens et de leurs droits pour sauver le pays. La dévaluation

n'en reste pas moins une mesure anormale et regrettable à tout point de vue, comme une guerre, et ce serait moralement une faute exceptionnellement grave d'y engager un pays à la légère. Et la responsabilité reste très lourde pour tous ceux qui de près ou de loin ont amené la situation de fait, qui aura imposé cette mesure capable de produire bien des bouleversements.

Mais cette mesure nous a semblé particulièrement odieuse du fait qu'elle consacre la spoliation des petites gens au profit d'un Etat toujours prodigue et de spéculateurs habiles.

Parlons d'abord des spéculateurs : Les avantages que la spéculation peut tirer d'une dévaluation sont absolument injustifiables et parfaitement iniques ; car, loin de contribuer à l'amélioration économique, comme pourrait le faire en temps normal une spéculation sage et modérée, elle précipite alors les événements, affole l'opinion et tire profit de la misère des autres. Ce sera donc un devoir rigoureux pour tout gouvernement sérieux qui croirait devoir dévaluer, de prendre des mesures nécessaires pour écarter ces malversations, fallût-il recourir à des lois d'exception.

Ces précautions étant prises avec toute l'énergie désirable, notre problème reste entier. De quel droit décréter l'appauvrissement des épargnants ?

Ici, il faut distinguer la dévaluation sans hausse du coût de la vie et la dévaluation accompagnée d'une hausse rapide des prix intérieurs.

D'abord la dévaluation sans hausse des prix. On se rappelle que c'est le cas de l'Angleterre. L'épargnant anglais qui néglige de lire les journaux, ne sait pas même que la livre a baissé ; pour lui aucun changement. Comment dire qu'il souffre de la dévaluation ? Seuls pourraient se plaindre les commerçants et industriels qui ont des paiements à effectuer en monnaie-or. Mais trouvant par ailleurs de tels avantages à dévaluer, ils se garderont bien de réclamer.

Mais si le prix de la vie augmente, alors les petits rentiers et les épargnants sentent durement les conséquences d'une dévaluation, tandis que les débiteurs se réjouissent. Est-ce juste ?

Ici encore nous distinguerons le point de vue des particuliers et celui de l'Etat.

L'Etat commence par empocher quelques millions et même quelques milliards par suite de la réévaluation du stock d'or de la Banque nationale. En fait, tous les Etats ont employé ce bénéfice à amortir la dette publique ou à relancer les affaires, souvent même les

deux à la fois ; cet usage est louable, puisque tout le pays en profite ; encore faut-il que la dévaluation soit justifiée par ailleurs.

De plus, l'Etat voit diminuer automatiquement ses dettes, sinon en valeur nominale, du moins en valeur réelle. Il peut apporter des excuses à cela, puisque ses créances, les impôts, rentrent aussi en monnaie dévaluée, ce qui réduit d'autant son bénéfice. D'autre part, la faillite partielle, que camouffle la dévaluation, peut être considérée comme acceptée tacitement par les créanciers puisqu'ils sont censés avoir approuvé par leurs députés les manipulations monétaires du gouvernement ! Il est à noter qu'aux chambres fédérales un grand nombre de députés ont beaucoup hésité à accepter la dévaluation décrétée par le Conseil fédéral ! Sans doute, cette faillite partielle vaut mieux même pour les rentiers et les déposants qu'une banqueroute totale. Mais ce ne sont là, malgré tout, que des excuses ; on peut les faire valoir en faveur d'une dévaluation nécessaire par ailleurs ; car l'initiative socialiste des prélèvements sur la fortune aurait mieux sauvé les droits sacrés des petits rentiers et des épargnants que la dévaluation. L'équilibre du budget n'est qu'un résultat très indirect de la dévaluation, par l'intermédiaire de la reprise des affaires ; cet équilibre ne doit être recherché que dans une diminution des dépenses et une sage administration. L'exemple de l'Angleterre est là pour montrer que la dévaluation ne dispense point de pratiquer énergiquement des économies pour obtenir l'équilibre du budget. Nos autorités fédérales sont-elles capables de réaliser cet équilibre budgétaire ?

Considérons maintenant le point de vue des particuliers. La hausse des prix qui suit la dévaluation frappe les créanciers au profit des débiteurs, est-ce justice ?

Pour répondre à cette question, il faut considérer rapidement quelques effets de la baisse des prix. Si les prix baissent sur toute la ligne et qu'on peut acheter aujourd'hui 4 francs ce qui coûtait 5 francs avant, cette baisse a des conséquences désastreuses pour l'équilibre social.

Voyons un fermier qui doit trouver 2000 francs par an pour payer son fermage et les intérêts de ses emprunts. Quand le blé se vendait 35 francs le quintal, il en vendait 61 quantaux et bouclait son budget. Le blé ne se vendant plus que 20 francs, il devrait pour payer ses dettes, augmenter sa production, serait-ce possible, nous savons

que ce serait inutile ; il arriverait tout au plus à faire baisser les prix. Résultat, il doit emprunter de nouveau, accroître ses dettes à un rythme accéléré. La baisse des prix est, pour lui, un appauvrissement qui risque chaque jour de s'aggraver.

Si nous avons simplifié ce cas extrême, c'est pour mieux mettre en évidence la difficulté réelle que font valoir les partisans de la dévaluation. Il faut reconnaître que l'endettement progressif des débiteurs est aussi une catastrophe conduisant logiquement à la paralysie de toutes les forces productives d'une nation.

Faites hausser les prix, disent les dévaluateurs, en diminuant la valeur de la monnaie, et l'équilibre se rétablira automatiquement. On ramène les rentiers au petit train de vie d'autrefois ; les dettes des fermiers et des industriels sont allégées ; menacés par la hausse des prix, les bas de soie se dégonflent ; on prête l'argent à un taux raisonnable ; les affaires reprennent ; le chômage diminue ; un véritable printemps économique. Et pour s'en convaincre, on nous montre l'exemple de l'Amérique.

Tous ces beaux résultats, toutes ces belles promesses demanderaient une discussion détaillée au point de vue économique. Pour la part de vérité qui s'y trouve, que diront la morale et la justice ?

Que les circonstances favorisent l'enrichissement des uns au profit des autres, c'est une loi de la nature, et il n'y aurait rien à dire, si ce mouvement de la richesse était assez lent et de faible amplitude, si surtout l'enrichissement répondait à un travail et à un service social proportionné. Il en serait ainsi dans un état économique stable. Mais aujourd'hui, il en va tout autrement. On s'enrichit à ne rien faire et à thésauriser ; on s'appauvrit à travailler et cela dans des proportions qui risquent de provoquer des cataclysmes sociaux. N'est-ce point le cas où jamais pour l'Etat d'intervenir en vue du bien commun dans les droits acquis des citoyens ? Cette prérogative des pouvoirs publics est reconnue. L'autorité publique, disait la fameuse Encyclique « Quadragesimo Anno » ne peut pas abolir le droit de propriété, tout ce qu'elle peut, c'est en tempérer l'usage et le concilier avec le bien commun. Lorsqu'elle concilie ainsi le droit de propriété avec les exigences de l'intérêt général, l'autorité publique, loin de se montrer l'ennemie de ceux qui possèdent, leur rend un bienveillant service ; ce faisant, elle protège en effet, la propriété

té privée, que, dans sa Providence, le Créateur a instituée pour l'utilité du genre humain, de la vie humaine... Loïn d'opprimer la propriété, elle la défend, loin de l'affaiblir, elle lui donne une nouvelle vigueur ».

Nos conclusions ne peuvent être taxées d'exagération si nous appliquons cet enseignement à la question qui nous occupe. Si donc, au jugement d'économistes sérieux et consciencieux, on ne pouvait pas remédier aux méfaits de la baisse des prix que par la seule dévaluation, cette mesure ne serait pas seulement légitime, elle pourrait même s'imposer au nom du bien public et dans la mesure seule où le bien public le demande. Mais l'Etat ne serait pas pour autant dispensé d'obvier aux conséquences néfastes de son acte.

Nous ne dirons que quelques mots de la répercussion internationale de la dévaluation. Elles sont très différentes suivant l'importance plus ou moins grandes de la monnaie en question.

La dévaluation de la livre a une influence immédiate sur les prix mondiaux, étant donné que les $\frac{2}{3}$ des matières premières proviennent de l'empire britannique ou se négocient sur le marché de Londres. C'est pourquoi la chute de la livre et sa perpétuelle instabilité sont des calamités mondiales. Mais que le Belga ou le franc suisse diminue de valeur-or, les prix mondiaux en sont bien peu affectés.

Est-il permis à un Etat de faire baisser ses prix intérieurs en vue de la concurrence par le moyen de la dévaluation ?

Il est déjà difficile entre particuliers de fixer la limite où la concurrence devient illicite. Dans un système corporatif où tout était réglé, la question était plus simple. Dans un état économique anarchique et inorganique comme le nôtre, en dehors des cas flagrants (comme l'imitation des marques de fabrique), il est impossible de fixer les limites de la justice en matière de concurrence commerciale. Entre les nations, le problème est encore plus compliqué. La société des Nations s'est épuisée en vaines conférences.

Contentons-nous de quelques remarques : Dévaluer pour ajuster ses prix aux prix mondiaux faussés par les dévaluations étrangères, c'est une mesure de légitime défense. Le problème s'est posé en Suisse dans les mêmes termes !

Mais le premier, celui qui a commencé à dévaluer, s'est-il rendu coupable de concurrence injuste ? Ce n'est pas sûr, il a pu être forcé par des nécessités internes.

Mais on ne peut pas justifier l'instabilité systématique d'une monnaie, surtout quand cette monnaie a une importance mondiale.

On peut encore moins légitimer les réponses hautaines par lesquelles on repousse l'idée même des négociations internationales des changes. Une telle attitude, écartant même la perspective d'une entente, rejette toutes les nations dans l'égoïsme. Ce dernier a beau se targuer du nom d'autarchie, il est profondément immoral et risqué, à travers la guerre économique, de mener les peuples à la guerre tout court !

Dans une affaire aussi compliquée et complexe, on comprendra aisément qu'on ne puisse porter un jugement définitif applicable à toute dévaluation. Mais les principes énumérés permettent dans un cas donné de se faire une opinion.

Tout d'abord, la modification des contrats, qu'entraîne la dévaluation n'est pas, en elle-même injuste. Nous avons cru pouvoir déduire des enseignements pontificaux que l'Etat avait ce pouvoir, bien que dans des limites restreintes, à titre exceptionnel et en vue du bien commun et lorsque toute autre mesure se révélait inopérante.

Ce bien commun est la seule fin honnête que puisse poursuivre le dévaluateur, soit que la dévaluation s'impose comme une nécessité de salut public, soit qu'elle paraisse indispensable pour remédier à un déséquilibre de l'économie nationale.

Mais la recherche de ces fins honnêtes ne dispense pas du tout le gouvernement de prévoir les conséquences de ses actes. La dévaluation entraîne ainsi des devoirs impérieux : contrôler rigoureusement la spéculation ; remédier aux désordres moraux et sociaux résultant du discrédit de l'épargne ; supprimer les causes d'une nouvelle dévaluation qui se tiendrait dans ces limites, mais dans ces limites seules et avec la volonté bien résolue d'assurer l'équilibre budgétaire sans augmentation d'impôt, ne serait pas taxée d'immorale et d'injuste.

Comme toute dévaluation est un coup de bâton administré par le gouvernement, nous ne pouvons que former le vœu que ce geste peu élégant ne soit point renouvelé.

V. R.

Chez les Raiffeisenistes genevois

Les délégués des Caisses Raiffeisen genevoises se sont réunis nombreux le mercredi 20 avril au Café valaisan à

Genève. Le président de la Fédération, **M. Dusseiller**, a pu constater avec satisfaction que le mouvement raiffeiseniste dans le canton est toujours en bonne voie de progrès. La fondation de la Caisse de Lancy a porté le nombre des Caisses à 19. Le travail propagandiste de la Fédération a malheureusement été considérablement entravé par l'épidémie de fièvre aphteuse qui sévit dans le canton depuis trop longtemps. Malgré ce pénible handicap l'agriculture genevoise n'a pas perdu courage. Les institutions d'entraide coopérative telles que les Caisses Raiffeisen ont efficacement contribué à surmonter les difficultés qui se sont présentées. Dans la situation actuelle, le mutualisme à Genève avait besoin d'une certaine émulation et le Comité de la Fédération se réjouissait de voir les raiffeisenistes suisses tenir leur congrès annuel de 1938 dans la cité des Nations. Malheureusement, l'épidémie de fièvre aphteuse empêche aussi la réalisation de ce projet. En effet, les dirigeants de l'Union se sont vus dans l'obligation de renoncer à choisir Genève comme lieu de congrès. Ce ne sera cependant qu'un renvoi. L'Etat de Genève a fait auprès des Caisses Raiffeisen certains placements de fonds en compte-courant au taux de 2 % ; une demande de réduction de ce taux en considération de la situation actuelle du marché financier n'a pas trouvé l'agrément du Conseil d'Etat.

M. Marcel Munier, le secrétaire démissionnaire de la Fédération a donné lecture du procès-verbal qu'il a rédigé de la réunion de l'an dernier. Il est vivement remercié. Le nouveau comité fédératif s'est constitué comme suit : président **M. Dusseiller** (Corsier), vice-président **M. Ramu** (Dardagny), secrétaire **M. Constantin** (Collex), trésorier **M. Boymond** (Plan-les-Ouates), membres **MM. Favre** (Meinier) et **Chillier** (Genève).

Après le rapport de **M. Vuichard** (Avusy) vérificateur, les délégués ont approuvé à l'unanimité les comptes de la Fédération, tels que le trésorier **M. Boymond** les a soumis, avec des soldes actifs de fr. 567,70 dans la caisse ordinaire et fr. 659,65 dans la caisse spéciale de propagande. Les Caisses de Bernex et Choulex vérifieront les comptes de 1938. Les délégations des Caisses de Collex, Meyrin, Hermance et Veyrier représenteront la Fédération genevoise au Congrès de l'Union Suisse à Neuchâtel. La cotisation des Caisses affiliées à la Fédération est maintenue à 50 cts par membre. — L'entrée dans la Fédération de la nouvelle

Caisse de Lancy est approuvée unanimement.

Comme d'habitude, un représentant de chaque Caisse (président ou trésorier) a présenté un aperçu de l'activité de sa coopération locale de crédit. Chaque rapporteur a donné les chiffres principaux (roulement, bilan, réserves, nombre des membres — et les taux appliqués) et ajouté quelques considérations intéressantes d'ordre général. Les résultats obtenus marquent un progrès sur toute la ligne. L'année 1937 a confirmé une fois de plus la force agissante de la solidarité et son utilité aussi dans le domaine du crédit. La confiance des déposants en nos Caisses locales doit engager les dirigeants à favoriser toujours plus le développement de l'épargne par une bonne propagande personnelle.

Les occasions d'investir sur place les capitaux confiés sont rares, et certaines Caisses ont été heureuses de pouvoir effectuer quelques prêts et crédits aux communes pour utiliser une bonne partie de leurs disponibilités. Par rapport aux autres établissements de crédit les Caisses Raiffeisen sont toutefois privilégiées puisqu'elles peuvent toujours placer à intérêt à leur Caisse centrale les fonds sans emploi. Nos Caisses ont déjà réalisé un programme remarquable ; si elles n'ont peut être pas encore atteint entièrement partout le but visé, leur situation est saine et permet tous les espoirs.

Le délégué de l'Union suisse, **M. Bucheler**, a transmis aux raiffeisenistes genevois le salut de la direction centrale et a condensé en quelque sorte dans son exposé les différents rapports des Caisses en proclamant les chiffres de la statistique officielle de l'ensemble des Caisses. **L'effectif des sociétaires est de 651, le mouvement d'affaires pour 1937 se chiffre à 7 millions de francs en 8179 opérations et les bilans accusent une augmentation de 442,000 francs pour totaliser près de 3 millions de francs.** Toutes les Caisses ont été revisées par l'Union comme le prévoient la loi et les statuts. Le reviseur se plaît à relever le grand dévouement que les dirigeants apportent dans l'exécution de leurs délicates fonctions. Les démissions au sein des Comités ou chez les trésoriers sont rares, fait qui démontre le grand intérêt que chacun porte à la cause raiffeiseniste.

Après une courte discussion où M. Berthet, maire de Confignon, profita pour formuler le vœu que l'Union fixât à l'avenir le congrès annuel de préférence sur les samedi-dimanche plutôt que sur les dimanche-lundi, le président

put clôturer cette réunion parfaitement réussie, en soulignant encore l'importance d'une bonne collaboration entre les Caisses et l'Union. Cette union fait notre force et constitue une condition primordiale de succès.

Fédération du Valais romand

L'assemblée générale de cette Fédération a eu lieu le 21 avril dans l'agreste village alpestre de **Finhaut**. Soigneusement préparée, elle a connu le succès habituel et plus de 200 délégués y ont participé. La joie et l'enthousiasme eussent été cette année encore sans mélange si le désastre causé par le gel de la nuit précédente n'avait pas jeté un voile de tristesse sur la réunion.

A 8 heures, deux trains spéciaux obligeamment mis à disposition par la Direction de la Cie Martigny-Châtelard prennent les délégués dans la plaine, pour les conduire dans la pittoresque vallée du Trient, dans ce centre si réputé, que nombre de participants ne connaissaient cependant encore que de nom.

La séance est ouverte à 10 h. dans la vaste salle du Cercle de la jeunesse par **M. Adrien Puippe**, le dévoué président et infatigable pionnier raiffeiseniste en Valais-Romand. Sur 57 Caisses, 4 ne sont pas représentées. M. Puippe souhaite une cordiale bienvenue aux délégués et tout spécialement aux invités, M. Heuberger, Directeur de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, M. le député Berra de Genève qu'accompagne M. le Secrétaire Chiller aux autorités de la localité et aux représentants de la presse. Empêchées, diverses personnalités s'étaient excusées et avaient adressé des lettres et télégrammes de sympathie, tels le Chef du Département des finances, M. le Conseiller d'Etat de Chastonay, le Directeur de l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf, M. Defayes, vétérinaire-cantonal, M. Haegler, préfet du district, M. le chanoine Werlen, président de la Fédération du Haut-Valais, M. Gollay, président de la Fédération vaudoise, etc.

M. Jaquod, (Bramois) secrétaire de la Fédération bas-valaisanne, donne ensuite lecture du procès-verbal excellemment rédigé et rappelle les intéressantes péripéties de l'assemblée jubilaire de l'an dernier. **M. Clerc** (Monthey) présente les comptes de la Fédération qui bouclent par un solde actif de frs 1.169,30. La cotisation de 1938 sera prélevée sur les mêmes chiffres de base que l'an dernier. Les Caisses de Bagnes, Charrat, Conthey, Fully, Lens,

Massongex, Sion et Veysonnaz représenteront la Fédération au congrès de l'Union Suisse à Neuchâtel.

A l'unanimité, l'assemblée réélut MM. Puippe, Jaquod et Clerc au Comité pour une nouvelle période de 3 ans. Pour remplacer M. A. Germanier et M. l'abbé Gaspoz, président d'honneur, l'assemblée porte son choix sur M. Jules Farquet, Chamoson et Urbain Zufferey, Chippis. M. Puippe est ensuite confirmé par acclamation dans ses importantes fonctions de président qu'il remplit avec autant d'entrain que d'autorité.

Dans un excellent rapport d'où sont volontairement bannies les longues considérations déjà connues sur la situation économique générale, **M. Puippe** donne ensuite une véritable leçon de choses pratique fort instructive et compréhensible pour tous. Sur les 80 communes du Valais-Romand, 65 sont desservies par des Caisses Raiffeisen. Seules 8 fondations sont encore pratiquement possibles et plusieurs sont déjà amorcées. Le président de la Fédération a assisté à 40 assemblées générales et il a pu constater de cette façon que l'activité est en général partout réjouissante. Un meilleur plan de travail est cependant désirable ici ou là. Le nombre des séances des Comités est parfois trop restreint et insuffisant aussi le contact entre les Conseils et le caissier. Il ne saurait y avoir de place dans les Comités pour des membres « passifs » ou des personnes ne jouant qu'un rôle purement décoratif. Seule une bonne collaboration entre les dirigeants est capable d'assurer le développement et la prospérité de nos mutualités. Dans l'organisation des assemblées on devra appliquer plus de méthode encore. Les Caisses Raiffeisen ont un rôle éducateur à remplir et c'est pour servir aussi ce but que le président a cru devoir traiter le sujet de l'embellissement de la vie rurale lors des assemblées de cette année. Les contingences d'ordre politique doivent absolument être bannies lors de l'octroi et de l'administration des prêts et des crédits. Si l'on doit être sévère à l'égard des débiteurs négligents, il convient par contre de conseiller et d'encourager amicalement ceux qui sont dignes d'appui. En agissant ainsi les dirigeants feront de l'excellent travail raiffeiseniste.

M. Heuberger, prend ensuite la parole. Il exprima le plaisir qu'il a de venir en Valais et apporte le salut de l'Union centrale. Il félicite les Caisses du travail fructueux qui a été accompli en 1937 et constate que le Valais fait bonne figure dans la statistique officielle

des Caisses Raiffeisen suisses. Avec ses 105 Caisses, le Valais occupe la première place en ce qui concerne le nombre des Caisses ; il tient le second rang en ce qui concerne le nombre des sociétaires (9037) avec ses 26 millions de francs de bilan il figure au 6me rang. Les Caisses du Valais-Romand, — dont 2 seulement n'avaient pas encore remis leurs comptes à l'Union le 15 mars — enregistrent une augmentation des dépôts de 4,1 %, soit fr. 529.421.—. La somme globale des bilans s'élève aujourd'hui à fr. 13.40 millions, tandis que les réserves se montent à fr. 846.786 pour tout le canton et atteignent francs 480.787 (fr. 439.759 l'année précédente) pour la partie romande.

Ces résultats sont dignes de procurer une légitime satisfaction à tous les adeptes de la cause et en particulier à M. Puipe, président, dont l'attachement et le dévouement au Raiffeisenisme sont admirables et rares en Suisse.

Puis M. Heuberger fait ensuite un exposé sur : **L'activité de l'Union au service des Caisses affiliées.** Si les Caisses Raiffeisen ont admirablement résisté à la crise il faut en chercher la cause dans les 6 principes fondamentaux qui sont à leur base, et dont le 6me s'appelle « se grouper en Fédérations ». L'Union est la propriété exclusive des Caisses affiliées qui seules ont le droit de souscrire des parts sociales. Sans demander de finance d'entrée ou de cotisation annuelle, l'Union rend d'immenses services par son service de renseignement, son service des fournitures, et principalement par sa Caisse centrale autonome et son service de revision. La Caisse centrale assure aux Caisses affiliées l'indépendance complète en matière financière et leur facilite grandement l'adaptation à la nouvelle loi bancaire. Les contrôles sévères de l'Office de revision contribuent efficacement au sain développement des Caisses affiliées. C'est certainement grâce à l'activité de l'Union que depuis bientôt 40 ans qu'elles existent en Suisse jamais encore une Caisse Raiffeisen n'a sombré et que le mouvement a pu résister si admirablement à la crise en enregistrant une courbe de développement continuellement ascendante.

En termes vibrants, **M. le député Berra**, de Genève, un sincère ami des Raiffeisenistes, exprime la fierté qu'il ressent devant l'œuvre admirable que ses compatriotes valaisans ont édifiée. L'orateur salue en l'Union suisse l'image de la Confédération helvétique et constate que c'est l'honnêteté et le sentiment de la responsabilité qui ont épargné aux Caisses Raiffeisen les dures

épreuves qui ont frappé tant d'autres établissements financiers. M. Berra fait des vœux pour la prospérité constante des Caisses et proclame sa confiance dans les vigilants chefs du mouvement et dans l'avenir de ces institutions d'entraide coopérative qui s'efforcent d'appliquer les doctrines chrétiennes dans la vie économique et sociale.

Vers 12 h. $\frac{1}{2}$ le Président lève cette fructueuse séance. Les délégués prennent ensuite en commun dans 3 hôtels différents un diner excellemment servi qui confirma la réputation de l'hôtellerie de Finhaut. Au nom des autorités locales et de la Caisse de Finhaut, M. le chanoine Poncet remercia au dessert les Raiffeisenistes de leur visite et les félicita de leur magnifique travail, réalisation pratique d'un grand idéal.

Vers les 15 h. la Cie du Martigny-Châtellard mena encore aimablement les délégués jusqu'à la frontière française, et après un court arrêt, ce fut la descente vers la plaine. Chacun aura certainement emporté un bon souvenir de l'hospitalier Val de Trient et de ses braves Raiffeisenistes.

La réunion annuelle des raiffeisenistes vaudois

Chaque année, les Raiffeisenistes vaudois, ont leur « Revue » au Théâtre de Lausanne. Mais il ne s'agit pas là d'une de ces représentations à grand spectacle dans le style ordinaire de la maison, mais au contraire d'une manifestation toute simple et digne, consacrée au travail, et dont la régie est assurée avec soin par le Comité fédératif. C'est ainsi que le samedi 23 courant, 104 délégués représentant 46 Caisses étaient réunis dans un des salons du Restaurant du Théâtre pour cette traditionnelle revue annuelle.

A 14 heures **M. Golay, président**, ouvre la séance en souhaitant une cordiale bienvenue à la nombreuse assistance. Il salue en particulier M. le Conseiller d'Etat Porchet, Chef du Département de l'agriculture et du commerce, M. Blanc, secrétaire général de la Chambre vaudoise d'agriculture, M. H. Rochat pasteur, fondateur de la première caisse vaudoise et honoraire de la Fédération, MM. Heuberger, Directeur, et Serex, reviseur du Bureau central de l'Union.

Le président se fait l'interprète de toute l'assemblée et exprime des sentiments de très vive sympathie aux populations du vignoble qui viennent d'être si douloureusement affectées par les méfaits du gel.

M. H. Tenthorey (Le Sépey) secrétaire, donne lecture d'un procès-verbal excellemment rédigé et très complet de la réunion de l'année précédente.

Puis M. Golay, présente ensuite un rapport présidentiel d'une très haute élévation de pensée, dont le « Messager » se propose de publier plus tard quelques passages essentiels.

Faisant allusion à la proclamation du Conseil fédéral aux Chambres fédérales le rapporteur souligne la nécessité dans les conjonctures actuelles de l'union nationale, cela non seulement en vue de la défense de la patrie contre un ennemi extérieur, mais aussi pour la réalisation de la fraternité confédérale et des réformes que doivent subir l'état et la société. Les organisations raiffeisenistes ont déjà contribué dans le passé à édifier cette union nationale. La Caisse locale a souvent pour effet de dissiper les préventions, les malentendus ou les dissensions et de rapprocher les citoyens, de les unir pour un commun travail pour le bien général. Pour réaliser ce programme il faut la volonté et l'effort de chacun et de tous.

Le rapporteur souligne ensuite l'importance des revisions et insiste sur la nécessité d'une bonne collaboration entre les organes des Caisses locales et l'instance de revision.

Le Président Golay proclame ensuite les résultats du dernier exercice :

Les Caisses Raiffeisen vaudoises sont actuellement au nombre de 50 ; il y a eu 2 nouvelles fondations l'an dernier. L'effectif des sociétaires est de 3921 unités. La somme des bilans se monte à 22,4 millions de francs. Le mouvement d'affaires a été de 44 millions pour 1937. Les dépôts d'épargne s'élèvent à 13,6 millions de francs et le nombre des carnets est de 10.664. Le bénéfice réalisé est de 58.700 francs et les réserves atteignent aujourd'hui fr. 975.000.

Le Comité a tenu 5 séances. Signalant la motion déposée au Grand Conseil par MM. les députés Brochon et consorts au sujet du placement des fonds pupillaires dans les Caisses Raiffeisen le rapporteur émet le vœu que cette question qui préoccupe nos milieux depuis un si grand nombre d'années reçoive enfin une solution équitable.

De vifs applaudissements saluent ce brillant rapport, et son auteur est chaleureusement remercié.

Les comptes de la Fédération, accusant un solde actif de fr. 1721,35 sont adoptés par l'assemblée, après rapport de **M. Guignard (La Sarraz)**. Les Caisses du Sépey et d'Ollon vérifieront les comptes de 1938. La cotisation sera perçue cette année encore sur la même base que précédemment et l'indemnité

de route instituée l'an dernier continuera à être payée.

Après un petit entr'acte qui permet aux délégués d'échanger quelques impressions et de savourer une excellente collation offerte par la Fédération, la parole est donnée à **M. Heuberger**, Directeur de l'Office de Revision, pour la conférence inscrite à l'ordre du jour sur : « L'Union Suisse au service des Caisses affiliées ».

M. Heuberger dit tout d'abord sa joie de se trouver de nouveau parmi ses amis vaudois auxquels il apporte le salut de la Direction de l'Union Centrale. Il associe également cette dernière à la peine qui frappe le vigneron et émet l'espoir que ce nouveau malheur attirera enfin l'attention sur les difficultés d'existence du vigneron et du paysan romand, et provoquera dans certains milieux une meilleure compréhension pour leurs légitimes revendications. M. Heuberger félicite également les Caisses vaudaises pour leur excellente activité raiffeiseniste et donne un aperçu du développement et des progrès réalisés en 1937 par l'ensemble des Caisses suisses.

Puis M. Heuberger répète la conférence qu'il a déjà faite le 21 avril lors de la réunion de la Fédération valaisanne et dont un compte-rendu se trouve ainsi plus haut. Le conférencier est très applaudi par l'auditoire et remercié par le président.

M. Golay fait ensuite l'appel des 26 vétérans (caissiers et membres des comités) qui sont au service des Caisses depuis 25 ans et plus. Au nom de la Fédération il les félicite personnellement et les remercie de leur dévouement à la belle cause raiffeiseniste et remet à chacun un portefeuille-souvenir. Ces pionniers de la première heure sont :

Decollogny Henri, Besson Adrien, Pavillon Eugène, Jacot Arthur, Monnet Jacques (Apples), Poget Alexis (Bretonnières), Francillon Armand, Cœytaux Félix (Dailens), Gottofrey François, Panchaud Léon (Echallens), Golay Auguste (Molondin), Pousaz Gustave, Mérenat Albert (Ollon), Péclard Louis, Courvoisier William, Pahud Albert, Péclard Jules, Dériaz Louis (Pailly), Charlet Henri (Penthaz), Chevalley Louis, Grandchamp Félix, Simonin Arthur (Puidoux), Chevalier Jules, Gaillard Numa (Valeyres), Payot Fritz, Vonnez Jules (Yvond).

L'assemblée rend en outre un hommage bien mérité à la belle activité déployée par M. Golay (Molondin) caissier depuis 30 ans de la Caisse locale, président de la Fédération depuis 1928, et représentant du canton de Vaud dans les organes centraux depuis 1921 ; des applaudissements soulignent les paroles de reconnaissance exprimées à

son adresse par M. Jotterand, vice-président.

La parole est ensuite donnée à **M. Porchet**, Conseiller d'Etat. Le distingué magistrat entretient ses auditeurs de quelques problèmes vitaux de l'agriculture et de la viticulture et soulève les mesures pratiques qu'il conviendra de prendre pour améliorer le sort des travailleurs du sol. M. Porchet exprime aux raiffeisenistes la gratitude de l'autorité cantonale pour les précieux services qu'ils rendent à l'agriculture vaudaise. Il félicite les Caisses de l'esprit d'ordre, de discipline et de ponctualité qu'elles s'efforcent d'inculquer partout. Une force de la Caisse Raiffeisen émane de son rayon d'activité limité qui permet un bon contrôle mutuel et un utile travail en commun. En plaçant la réunion de ce jour sous le signe de l'union nationale, le président a été bien inspiré. Les Caisses Raiffeisen peuvent faire énormément pour réaliser cette union entre citoyens, car c'est sur le plan des organisations professionnelles qu'elle peut le mieux se réaliser.

Le représentant du gouvernement est très ovationné, et la discussion n'étant pas utilisée le président put clôturer la réunion après plus de 3 heures d'intéressants débats.

Les Caisses neuchâteloises constituent une Fédération cantonale

Comme les lecteurs du « Messager » auront pu s'en rendre déjà compte, le mouvement raiffeiseniste a marché ces dernières années à pas de géant dans le canton de Neuchâtel. Aux 9 Caisses qui existaient au 31 déc. 1937 sont venues s'en ajouter encore 3 autres ce printemps.

Afin de contribuer au bon développement de ces institutions et donner une diffusion toujours plus grande au mouvement en pays neuchâtelois, le Secrétariat de l'Union avait pris l'initiative de convoquer les 12 Caisses qui existent actuellement à une réunion aux Hauts-Geneveys, le 27 courant. Le but de ce petit rassemblement était de grouper les Caisses en une Fédération cantonale.

Toutes les Caisses avaient répondu à cet appel, de sorte que **M. Heuberger**, secrétaire général de l'Union, eut le plaisir, en ouvrant la séance, de saluer une vingtaine de délégués auxquels s'étaient joints M. Pierre Urfer, vétérinaire à Fontainemelon, M. Golay, membre du Comité de direction de l'Union et M. Barlet, professeur, représentant l'Ecole d'agriculture de Cernier.

M. Heuberger fit tout d'abord l'historique de l'introduction des Caisses Raiffeisen dans le canton de Neuchâtel, dernier de la Suisse romande à mettre en pratique l'idée mutualiste dans le domaine du crédit agricole. Il releva qu'en 1883, le Conseiller fédéral neuchâtelois Numa Droz préconisait déjà, comme solution du problème du crédit agricole, la fondation des Caisses Raiffeisen. Après un essai fait en 1930 par les agriculteurs de La Chaux-de-Fonds, le mouvement a pris de l'extension sous l'impulsion de M. Pierre Urfer.

M. Urfer, que sa profession amène dans les fermes et les villages agricoles, se rendit compte des immenses services que les Caisses Raiffeisen sont susceptibles de rendre à la population rurale. Son appel, ainsi que les conférences faites 2 années de suite au Camp de la Sagne ne restèrent pas sans échos. A fin 1937 on comptait 9 Caisses dans le canton soit celles de Boudevilliers, Brot-Plamboz, Coffrane, Fontaines, La Chaux-de-Fonds, La Côtère, Le Pâquier, Les Brenets, Les Pont-de-Martel auxquelles vinrent s'ajouter en 1938 celles de la Côte-aux-Fées, La Sagne et Lignière. Le bilan au 31 décembre 1937 indique un total de fr. 500.000 de dépôts, un roulement de fr. 1,5 million. Ces succès prouvent que les Caisses Raiffeisen répondent aussi à un véritable besoin dans le canton. M. Heuberger considère que pour favoriser le développement du mouvement et diffuser toujours davantage l'idéal de Raiffeisen, le moment est venu pour les Caisses neuchâteloises de se grouper en une Fédération cantonale comme il en existe déjà 16 en Suisse.

Ces paroles trouvèrent un accueil favorable auprès des délégués. Après que **M. Pierre Urfer** eut été nommé président et **M. Marcel Perrenoud** (Les Petits-Ponts) secrétaire de l'assemblée, **M. Heuberger** donna des renseignements détaillés sur l'utilité et les services rendus par les fédérations régionales et présenta un projet de statuts qui, à la suite d'une courte discussion, fut adopté. L'assemblée passa ensuite à l'élection du Comité de la nouvelle Fédération. Ont été nommés : MM. Urfer, Fontainemelon, Marcel Perrenoud (Les Petits-Ponts) et M. Hummel (La Chaux-de-Fonds). M. Urfer est élu comme président de la Fédération par acclamation. La cotisation pour 1938 est fixée à fr. 5.— par caisse plus un supplément pour celles dont le chiffre du bilan dépasse les 100.000 francs.

M. Golay, membre du Comité central suisse, félicita les Raiffeisenistes neuchâtelois des décisions prises et les

assura de toute la sympathie des Conseils de l'Union et de la Fédération sœur du canton de Vaud.

Après quelques considérations sur le prochain congrès de l'Union qui tiendra ses assises les 15 et 16 mai prochain à Neuchâtel et après une discussion sur des questions touchant aux relations des Caisses Raiffeisen avec les pouvoirs publics, M. le Président Urfer termina la réunion en remerciant tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée et en adressant un appel à la collaboration de tous.

Nous adressons ici toutes nos félicitations à la 17^{me} Fédération et faisons nos meilleurs vœux pour une fructueuse activité.

Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg-romand

En considération de la maladie de notre cher et dévoué président, M. l'abbé Raemy, l'assemblée ordinaire des délégués est renvoyée à l'automne prochain.

Nous invitons les Caisses fédérées à se faire représenter par de nombreux délégués au Congrès de l'Union des 15 et 16 mai prochain à Neuchâtel pour témoigner la sympathie et les encouragements des Raiffeisenistes fribourgeois à leurs amis neuchâtelois et renouveler avec les Confédérés de la Suisse entière le serment de fidélité à l'idéal de Raiffeisen.

Le Comité.

Nouvelles des Caisses

CHESALLES-ORON (Vaud).

Le 23 mars a eu lieu au Collège de Chesalles la 10^{me} assemblée de la Caisse Raiffeisen, présidée avec rondeur par M. A. Maillard, président.

Après la lecture du procès-verbal excellemment rédigé par M. Jean Boudry, secrétaire, et la nomination des scrutateurs, M. Maillard, président, donna lecture du rapport du Comité de Direction. Il rappela les péripéties de la fondation de la Caisse le 16 février 1928 et donna un excellent petit aperçu du développement enregistré par la Caisse au cours de cette première décennie et des expériences faites spécialement dans la distribution des crédits.

Le dernier bilan fournit également l'occasion au président d'énoncer de très intéressantes considérations sur l'activité de l'institution qu'il souhaite voir se développer plus rapidement encore à l'avenir dans l'intérêt des membres et de la population locale.

M. Emile Boudry présenta ensuite les comptes annuels et commenta de manière claire et intéressante les différents chapitres du bilan. La Caisse compte 28 sociétaires. La somme du bilan atteint fr. 153.336,45 en augmentation de fr. 23.000.— sur l'année précédente. Le roulement a été de fr. 212.314,15.

Au nom du Conseil de surveillance, M. Armand Maillard donne connaissance du travail accompli par l'organe de contrôle et du résultat favorable des révisions. Il remercie le Comité de Direction pour son travail dévoué ainsi que le caissier qui accomplit sa tâche avec beaucoup de goût et de compétence. M. Maillard termine son excellent rapport en recommandant aux membres de faire connaître la Caisse autour d'eux et de contribuer ainsi à son développement et à sa prospérité.

Les comptes et le bilan sont ensuite adoptés.

Un gros avantage de la Caisse Raiffeisen par rapport à la banque proprement dite réside dans le fait que lors des assemblées générales chaque sociétaire a la possibilité de participer directement à la vie de l'institution dont il fait partie. La banque est la propriété de quelques actionnaires seulement. La Caisse Raiffeisen, elle, appartient à l'ensemble des sociétaires. C'est la démocratie en matière de banque. Elle réalise cette décentralisation financière si nécessaire aujourd'hui. Si ce régime démocratique concède des droits, il implique aussi des devoirs aux sociétaires. Et puisque ces derniers sont responsables de l'institution dont ils font partie, il est naturel qu'ils éprouvent le besoin de posséder quelques notions des problèmes économiques, financiers, juridiques de l'heure présente.

C'est pourquoi, le Comité avait fait appel cette année-ci à M. Serex, secrétaire-adj., de l'Union pour une conférence sur ce sujet : *Questions économiques et financières actuelles*.

Le conférencier analysa brièvement quelques problèmes d'actualité : situation du marché de l'argent et taux d'intérêts, projet de loi sur le désendettement agricole, révision de la législation sur le cautionnement, etc., etc. La tendance est partout aujourd'hui de recourir à l'aide de l'Etat et aux lois d'exception. L'Etat cherche tant bien que mal à venir en aide. Ses interventions ne sont pas toujours heureuses, et il est un peu comme le colosse qui étouffe ses enfants en les embrassant. Ce qu'il faut surtout aujourd'hui c'est que *l'agriculture se défende elle-même* en utilisant toujours mieux les coopératives dont elle dispose. La solidarité doit se manifester aussi dans l'important domaine de l'épargne et du crédit. C'est pourquoi l'idée raiffeiseniste prend aujourd'hui toujours plus d'importance. L'agriculture doit se rendre maîtresse de son épargne et de son crédit. La Caisse Raiffeisen offre cette possibilité. Et son rôle économique est d'autant plus efficace qu'il s'accompagne d'une action éducatrice et morale qui est de favoriser l'initiative individuelle et responsable, l'esprit de travail et d'économie, et d'améliorer la vie sociale de la population.

L'exposé de M. Serex fut suivi d'une discussion des plus nourries et l'heure était déjà fort avancée lorsque le président put clôturer cette intéressante assemblée.

ESSERTINES s/YVERDON (Vaud).

Le 17 avril, la Caisse Raiffeisen de ce beau et cossu village vaudois tenait son assemblée générale pour l'approbation des comptes du 8^{me} exercice.

La séance se déroula sous la présidence experte de M. Ch. Ducret, syndic, dans la confortable et claire salle communale. Ce fut

une belle réunion à laquelle assistaient non seulement la presque totalité des membres mais encore quelques personnes sympathisantes qui montraient ainsi l'intérêt que la population porte à son organisation locale d'épargne et de crédit.

Après quelques mots de bienvenue du président et la lecture du procès-verbal par M. Favre, instituteur, M. Ch. Ducret présenta le rapport présidentiel. Il énonça quelques intéressantes considérations sur la situation économique générale et fit un commentaire du bilan dont chaque sociétaire avait reçu un exemplaire imprimé lors de la convocation. Il souligna différents points du programme raiffeiseniste en invitant les membres à faire de la propagande autour d'eux pour amener à la Caisse de nouveaux adhérents et de nouveaux dépôts, de manière à donner à l'institution les moyens de toujours mieux réaliser son but.

M. Ed. Perret, caissier, donna ensuite lecture des comptes et expliqua spécialement le résultat de l'exercice. Il fit remarquer entre autre que malgré son caractère d'utilité publique la société a payé l'an dernier 7 sortes d'impôts pour une somme globale de fr. 363,70 ! La Caisse compte 37 sociétaires. Elle a traité l'an dernier pour fr. 546.547,95 d'affaires et la somme de son bilan se monte à fr. 154.640,80. M. Perret souligne l'importance de la petite épargne et invite spécialement les jeunes gens à la pratiquer par l'intermédiaire de leur Caisse Raiffeisen. Il convient aussi de rapatrier à la Caisse Raiffeisen les nombreux capitaux qui sont encore placés au dehors sous la devise : « L'argent du village au village ».

M. Léon Guex, président du Conseil de surveillance exposa l'activité déployée par cet organe de contrôle, conformément aux statuts, et conclut à l'adoption des comptes avec remerciements au caissier ainsi qu'à son épouse pour leur serviabilité et leur travail dévoué.

Le président donna encore lecture des conclusions du rapport d'inspection de l'Union Suisse comme instance de révision conformément à la loi sur les banques et l'assemblée ainsi bien renseignée adopta les comptes à l'unanimité avec décharge aux organes responsables.

L'assemblée procède ensuite au renouvellement des séries sortantes des deux comités et, à l'appel de son nom, chaque membre vient toucher l'intérêt de sa part sociale.

Les affaires administratives ainsi rapidement liquidées, M. Serex, réd. du « *Message Raiffeisen* » fit une causerie à bâtons rompus sur quelques problèmes de la vie agricole et souligna en particulier les bienfaits d'ordre économique, moral et social que la Caisse Raiffeisen procure à un village rural. Le conférencier montra particulièrement le raiffeisenisme à l'œuvre dans le canton, en Suisse, et au-delà des frontières, et souligna la valeur des principes énoncés par le grand philanthrope Raiffeisen. L'aide à soi-même, la solidarité bien comprise doivent être toujours mieux pratiquées à la campagne, et les Caisses Raiffeisen deviendront partout un élément prépondérant de sécurité et de progrès.

Lors de la discussion qui suivit, plusieurs intéressantes questions furent encore posées au conférencier puis le président put lever la séance en souhaitant que la Caisse continue à se développer pour le bien de la commune.

BEX (Vaud)

La première assemblée générale annuelle de la Caisse Raiffeisen de Bex, la benjamine des Caisses vaudoises, a eu lieu mardi 22 mars à l'Hôtel-de-Ville, avec une quarantaine de participants.

Les comités de direction et de surveillance n'avaient à rendre compte de leur activité que sur deux mois et demi, soit du 15 octobre au 31 décembre 1937, ce qui ne pouvait évidemment pas représenter un mouvement d'affaires considérable, et c'est bien ce que fait remarquer le président du Comité de direction, *M. L. Paquier* dans son rapport.

En comparant cependant ce court premier exercice avec le début de 1938 on voit que notre caisse de crédit mutuel est en bonne voie et qu'elle se trouve appelée par la suite à rendre de grands services aux petits propriétaires ruraux et artisans de la commune.

Notre dévoué caissier, *M. R. Jaquier* présente le bilan et les comptes de profits et pertes qui bouclent par un léger bénéfice. Ces comptes, acceptés par le siège central de St-Gall, sont adoptés par l'assemblée sur proposition du président du comité de surveillance, *M. E. Corti*.

La caisse de Bex, créée le 24 septembre 1937 avec 28 membres en compte actuellement 36, et c'est dans la mesure où les membres s'entraideront par le système de l'épargne et du crédit que la caisse pourra devenir florissante.

Après la partie administrative inévitablement très courte, *M. Henri Blanc*, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, fit un exposé très documenté et intéressant sur ce sujet : « Que peut et que doit attendre l'agriculture d'une caisse de crédit mutuel ? » Le conférencier insiste sur le sens coopératif de cette entr'aide qui, bien comprise, oriente l'agriculture vers une compréhension meilleure de ses possibilités et vers un désendettement.

Après son exposé, *M. H. Blanc* est vivement remercié au nom de l'assemblée par *M. Paquier*, président.

LE PAQUIER (Neuchâtel)

Avec l'année 1937, la Caisse Raiffeisen de notre région achevait son 3^{me} exercice. L'assemblée annuelle eut lieu samedi 5 mars au collège.

En ouvrant la séance, le président salue la présence de *M. Pierre Urfer*, médecin-vétérinaire, « parrain » dévoué de notre Caisse, de 28 sociétaires et d'une dizaine de sympathisants.

Puis dans un copieux et solide rapport dont la première partie est un vivant tableau de la situation de l'agriculture en 1937, *M. Alexandre Cuhe*, président du Comité de direction souligne les bienfaits du raiffeisenisme dans notre région, bienfaits qui se traduisent par : solidarité, aide mutuelle.

La seconde partie du rapport a trait aux réjouissants résultats financiers enregistrés par notre institution en 1937. Le mouvement général des fonds a passé de Fr. 119.485.— à Fr. 286.467.—, accusant ainsi une augmentation de Fr. 166.982.— et nécessitant 466 écritures. Les dépôts d'épargne qui se montaient à Fr. 18.377.— à fin 1936, ascendent un an plus tard à Fr. 23.872.—, répartis sur 84 carnets, en augmentation de 25. La somme du bilan atteint déjà Fr. 44.292.—. La

liquidité satisfait aux dispositions de la loi sur les banques.

M. Cuhe adresse ensuite de vifs remerciements à tous les artisans de cette belle réussite : aux débiteurs dont la ponctualité en ce qui concerne le paiement des intérêts et amortissements est digne d'éloges ; aux créanciers dont la confiance a permis de porter aide à de moins privilégiés après un examen sérieux de leur situation et à des conditions raisonnables.

L'ordre du jour appelle ensuite : Rapport de *M. Louis Geiser*, président du Conseil de surveillance. Ce dernier précise d'abord les attributions de l'organe qu'il représente. Puis après un suggestif aperçu de l'activité des 2 Comités, de leur collaboration intelligente de toujours, *M. Geiser* présente les conclusions du Rapport du reviseur de l'Union, lors de sa visite de novembre dernier. Les constatations encourageantes du délégué de l'Union sont de nature à stimuler Comités et sociétaires dans une recherche toujours plus active des buts à atteindre.

Sur proposition du Conseil de surveillance, décharge est donnée avec remerciements, au dévoué caissier, *M. Constant Cuhe, fils*, ainsi qu'aux membres responsables des 2 Comités pour leur sérieuse gestion.

Enfin, sur préavis des Comités, l'assemblée vote l'abandon par chaque sociétaire de l'intérêt de sa part sociale ; en revanche, la Caisse souscrit 9 abonnements d'un an au « *Messenger* » en faveur de 9 porteurs de part sociale payée durant les 1^{er} et 2nd exercices de notre activité. Initiative des plus heureuses : le « *Messenger* » répondant (on ne saurait le faire plus clairement) au sérieux désir de documentation dont les Raiffeisenistes doivent tous être animés.

Par le même occasion, l'assemblée avait à nommer un membre au Comité de direction, en remplacement de *M. René Mauley*, membre dévoué, parti de la localité en novembre dernier. *Willy Boss* de la Joux-du-Plâne est élu.

Quittant alors le domaine des comptes, il s'agissait de dresser le *bilan moral* de cette gestion. Le choix du président fut des plus judicieux lorsqu'il pressenti *M. Urfer*, l'infatigable créateur, l'animateur ardent des œuvres raiffeisenistes.

Sans ambages, *M. Urfer* définit le bon et le mauvais Raiffeiseniste, le vrai et le faux coopérateur. Lorsque dans nos villages, jalousie, haine et divisions politiques auront fait place à tolérance, amour du prochain, alors Raiffeisen aura conquis la citadelle on ne l'en délogera pas. *E. M.*

Vu l'abondance des matières, la publication d'un certain nombre de compte-rendu d'assemblées générales a dû être renvoyée au prochain numéro. Nous nous en excusons auprès de nos aimables correspondants. La Rédaction

Le bon moyen

Une expédition française, qui vient de rentrer d'Afrique, raconte qu'elle y a trouvé un peuple nègre, où l'on oblige chaque personne faisant un discours dans une assemblée à se tenir sur un seul pied pendant qu'elle parle.

Cette sage coutume pourrait rendre de précieux services aussi chez les peuples civilisés.

Aux Caisses Raiffeisen Valaisannes

Mise au point concernant le timbre cantonal.

Le 23 décembre 1937, le Conseil d'Etat du canton du Valais décrétait que pour assurer l'application uniforme de la loi cantonale sur le timbre du 11 mars 1865 tous les actes d'engagement acquitteraient un droit de timbre fixe de 20 cts et un droit proportionnel de 2 0/00 qui seraient perçus alors par l'apposition d'estampilles, l'enregistrement étant supprimé.

Le 3 mars 1938, le Département des finances communiquait par contre par circulaire aux établissements financiers que cette décision ne concernait que les actes d'engagement dénommés « billets valaisans » et que les actes ordinaires étaient par contre toujours soumis à l'enregistrement comme par le passé.

Les Caisses ne savaient en conséquence à quoi s'en tenir. On se trouvait devant une situation ambiguë qui ne donnait satisfaction à personne. Aussi l'Union se mit-elle en relation avec l'Administration cantonale et une conférence eut lieu à ce sujet avec le Département des finances le 20 avril à Sion.

Sous date du 27 avril, le Département des finances communique que par décision du Conseil d'Etat tous les actes d'engagement sous seing-privé dont se servent les Caisses Raiffeisen ne sont frappés que du droit de timbre proportionnel de 2 0/00 que les Caisses peuvent percevoir elles-mêmes par l'apposition d'estampilles. L'enregistrement n'est plus nécessaire. Le créancier est responsable de l'application du timbre proportionnel qui peut être acheté à la Caisse d'Etat à Sion.

Il résulte de cette décision que les Caisses Raiffeisen doivent acquitter dorénavant sur tous leurs actes d'engagement (cédules, etc.) un droit de timbre proportionnel de 2 0/00. Ce droit se calcule d'après le barème suivant :

Fr. 200 et au-dessous	fr. —.40
plus de 200 jusqu'à fr. 400	fr. —.80
plus de 400 jusqu'à fr. 600	fr. 1.20
plus de 600 jusqu'à fr. 800	fr. 1.60
plus de 800 jusqu'à fr. 1000	fr. 2.—

et ainsi de suite dans la proportion de 2 0/00 (deux pour mille), la fraction de frs 500 et au-dessus comptant pour 1000 francs.

Ces droits sont perçus par l'apposition d'estampilles sur les actes respectifs.

L'enregistrement est supprimé.

Il est indiqué que les Caisses fassent une petite provision de ces estampilles

cantonales afin de pouvoir timbrer en tout temps les actes.

Pour faciliter, la Caisse centrale tiendra également un dépôt de ces estampilles qu'elle adressera sur commande aux Caisses affiliées.

Extrait des délibérations de la séance du Comité de direction de l'Union du 13 avril 1938.

1. Les formalités d'adhésion étant dûment remplies, les nouvelles Caisses Raiffeisen suivantes sont admises dans l'Union :

Thalheim et Zuzikon (Argovie)

Schwanden (Oberland bernois)

Orvin (Jura bernois)

La Sagne et La Côte-aux-Fées (Neuchâtel)

Begglingen (Schaffhouse)

Homburg et Gündelhart-Hörhausen (Thurgovie)

Ces nouvelles fondations portent à 649 le nombre actuel des Caisses affiliées. Le Comité prend connaissance avec satisfaction des résultats de l'activité propagandiste déployée pendant le premier trimestre de 1938.

2. Après étude approfondie des motifs à l'appui, l'approbation est donnée à 18 crédits à des Caisses affiliées pour une somme globale de Fr. 366.000.—.

3. La direction de la Caisse centrale soumet le bilan au 31 mars 1938. La somme du bilan a augmenté de 5,7 millions depuis le 1er janvier 1938 et atteint 70,05 millions de francs.

4. La Direction de l'Office de révision donne connaissance des principaux chiffres du tableau statistique des Caisses affiliées au 31 déc. 1937. La situation générale est très réjouissante. L'effectif des membres est en augmentation de 1655 unités et atteint 59.509. La somme du bilan de toutes les Caisses affiliées s'est majorée aussi de 19,5 millions et se monte à fr. 389,9 millions. Les réserves passent de fr. 13,1 à 14,1 millions de francs.

5. Le Comité prend connaissance du rapport de la Société fiduciaire Réviser sur la révision des comptes de 1937 de la Caisse centrale. Il prend note avec satisfaction du résultat favorable de cette expertise.

6. Le Congrès de l'Union aura lieu les 15 et 16 mai à Neuchâtel et l'ordre du jour de l'assemblée générale est définitivement arrêté.

Editeur responsable :

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel
(système Raiffeisen), St-Gall
Impr. A. Bovard-Giddey, Lausanne.

Emprunts remboursables

Nous donnons ci-après la liste de quelques emprunts échus ou dénoncés au remboursement dans le courant des mois d'avril et mai 1938 :

dès le 15 avril :

Caisse hypothécaire du canton de Fribourg, 4 % série M de 1900.

Caisse hypothécaire du canton de Fribourg, 3 3/4 % série S de 1906.

dès le 30 avril 1938 :

C.F.F. emprunt 3 1/2 % de 1899-1902 séries A-K.

C.F.F. emprunt 3 1/2 % de 1910 série I.

Ville de Genève, 4 1/2 % de 1914 (+ râte d'int. du 15 2 au 30 4 1938.

Ville de St-Gall, Bons de caisse à 3 ans, 4 % du 30 avril 1935.

dès le 1er mai 1938 :

Ville de Berne, 4 % de 1910.

dès le 31 mai 1938 :

Canton des Grisons, 4 3/4 % de 1928.

Ville de Lausanne, 4 % de 1909.

dès le 1er juin 1938 :

Ville de Lausanne, 4 % de 1901.

La Caisse centrale de l'Union se charge de l'encaissement sans frais de ces titres.

Renseignements concernant la « carte de participation » au 35^{me} congrès de l'Union à Neuchâtel les 15 et 16 mai 1938.

Tout délégué qui s'inscrit pour le congrès reçoit en temps utile une carte de participation. Cette carte est munie de coupons donnant droit aux différentes manifestations du Congrès.

Le coût de la carte de participation munie de tous les coupons est de fr. 12.50. Ce prix se répartit comme suit :

1. Coupon donnant droit au souper lors de la soirée récréative fr. 2.50

2. Coupon donnant droit au logement et petit déjeuner les 15 et 16 mai fr. 6.—

3. Coupon donnant droit au banquet du 16 mai fr. 4.—

Le coupon donnant droit à l'excursion en bateau et à la collation faite à cette occasion est gratuit.

Les délégués ne reçoivent naturellement et ne paient que les coupons relatifs aux manifestations pour lesquelles ils annoncent leur participation au moyen du bulletin d'inscription.

Situation des Caisses Raiffeisen suisses au 31 décembre 1937

(classement par cantons)

Canton	Nombre de Caisses	Nombre de membres	Chiffre du bilan Frs.	Réserves Frs.
Appenzell R. E.	2	175	591,123.57	18,516.62
Appenzell R. I.	2	103	629,646.38	8,414.63
Argovie	71	7410	50,504,324.96	1,590,928.55
Bâle campagne	12	1870	9,400,065.20	488,840.73
Berne	72	4905	15,871,909.37	248,722.11
Fribourg	60	4738	26,711,264.35	1,316,451.26
Genève	19	651	2,977,510.82	42,176.04
Glaris	1	57	348,793.40	5,375.05
Grisons	13	932	4,898,977.87	141,345.72
Lucerne	24	2311	13,568,300.23	559,273.18
Neuchâtel	9	280	468,094.82	1,822.99
Nidwald	3	260	2,027,639.61	65,002.96
Obwald	1	109	392,303.39	6,537.10
Saint-Gall	70	10165	106,179,948.44	4,082,194.30
Schaffhouse	1	159	1,647,920.55	50,963.89
Schwytz	11	1619	8,443,568.42	295,066.02
Soleure	63	5849	44,591,600.04	1,726,067.21
Tessin	1	81	399,991.75	17,491.15
Thurgovie	33	3840	46,910,592.79	1,559,351.52
Uri	9	540	1,835,574.51	50,521.84
Valais	105	9037	25,935,501.62	846,786.72
Vaud	50	3921	22,407,319.99	974,937.76
Zoug	2	114	453,179.37	440.44
Zurich	6	383	2,782,801.95	66,297.68
1937	640	59509	389,977,953.40	14,163,525.47
1936	627	57854	370,404,851.84	13,162,223.67
Augm. en 1937	13	1655	19,573,101.56	1,001,301.80

Roulement 1937 = Fr. 665,701,039.93 1936 = Fr. 613,636,370.10
Total des dépôts d'épargne 1937 = Fr. 195,487,621.37 1936 = Fr. 184,806,135.11
Nombre de livrets d'épargne 1937 = 196,136 1936 = 187,170
Moyenne par livret » 1937 = Fr. 996.69 1936 = Fr. 987.37